



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.5/52/L.23*
19 mars 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
CINQUIÈME COMMISSION
Point 116 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999

Projet de décision présenté par le Président

Locaux à usage de bureaux au Palais Wilson

L'Assemblée générale

a) Prend note du rapport du Secrétaire général sur les locaux à usage de bureaux au Palais Wilson¹, des observations formulées sur ce rapport par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires² et de la déclaration faite oralement par le Président du Comité consultatif le 16 mars 1998;

b) Approuve la proposition du Secrétaire général tendant à accepter l'offre des autorités suisses, qui ont proposé de mettre les bureaux du Palais Wilson, à Genève, à la disposition de l'Organisation;

c) Note que le coût du déménagement dans les locaux du Palais Wilson est estimé à 5 805 000 dollars des États-Unis, sur lesquels la contribution du Gouvernement suisse s'élèverait à 3 846 000 dollars et le solde, soit 1 959 000 dollars, serait financé au moyen des crédits déjà ouverts au titre des locaux de Genève et ne nécessiterait donc pas l'ouverture de crédits additionnels au titre de l'exercice biennal 1998-1999, et qu'il ne serait pas nécessaire de prélever des fonds sur des crédits ouverts à quelque autre fin que ce soit;

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

¹ A/C.5/52/19 et Add.1 et Add.1/Corr.1.

² A/52/7/Add.4.

d) Invite instamment les autorités suisses à faire le nécessaire pour que l'arrangement selon lequel l'usage du bâtiment est offert à titre gracieux demeure en vigueur au-delà de l'an 2000, et prie le Secrétaire général de continuer d'oeuvrer dans ce sens;

e) Prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-troisième session, une analyse coûts-avantages de l'utilisation des salles de conférence du Palais des Nations et de celles du Palais Wilson.
